



Aide à la prescription de la prévention des chutes et du maintien des acquis de la fonction locomotrice Consensus d'experts - 2016

Introduction

Cette prescription, au sein d'un EHPAD, doit s'intégrer plus largement dans une **politique globale** d'aide à la mobilité, de maintien de la fonction locomotrice dans tous les axes de la vie quotidienne et de formation des professionnels de santé par les professionnels du mouvement.

Dans le cadre de la campagne « Pare à Chute », il est apparu important répondre à la demande des prescripteurs d'une aide pour optimiser la pertinence de leur prescription pour favoriser la mobilité.

Indication : patients/résidents chuteurs ou à risque élevé de chute ayant eu la rééducation de la marche (tutoriel 1) pour le maintien des acquis, et la prévention des chutes et des blessures induites.

Objectifs de cette rééducation (à spécifier sur l'ordonnance) :

1. Entretien des capacités d'équilibration et de marche, et entretien du capital musculaire
2. Apprentissage aux auto-exercices

Professionnel concerné : l'enseignant d'activité physique adaptée

Modalités : séances collectives

Fréquence : au minimum 2 fois/semaines

Durée : indéterminée

Vifs remerciements au Pr Patrick Dehail, Médecine Physique et Réadaptation au CHU de Bordeaux (SOFMER), au Dr Jean Bernard Gauvain, Rhumatologue et Gériatre au CHR d'Orléans (SFR + SFGG), au Pr François Puisieux, Gériatre au CHRU de Lille (SFGG) et au Pr Gilberte Robain, Médecine Physique Réadaptation à l'Hôpital Rothschild à l'AP-HP (SOFMER).